

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2021 à 19h33. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège à huis clos (sans public). La séance est enregistrée pour être diffusée.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS
Michel Viens ;
Francis Boucher ;
Charles Montamat ;
Raymond Frève.
Renaud Ouellet
Et Yves Lapointe.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h33 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-04-2021

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

02-04-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2021;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

03-04-2021

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021 pour le mois de mars 2021;

Prélèvements directs : 1 134.96 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 51.30 \$

Salaires : P.P. 5 et 6 : 10 762.38 \$

Frais Desjardins : 49.75 \$

Liste des comptes à payer au 31 mars 2021 : 36 505.09 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

04-04-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 257-2020 CONCERNANT LA GESTION DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL AINSI QUE LA DÉCLARATION DES CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé à la séance du 2 mars 2021 annonçant l'adoption du règlement 257-2020 portant sur les animaux;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement 257-2020 a été déposé à la séance du 2 mars 2021;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à

l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement no 257-2020 sur les animaux avec les modifications suivantes :

- L'article 14 sur les chats errants est retiré.
- La numérotation subséquente est ajustée en conséquence.
- Le deuxième paragraphe du nouvel article 39 (anciennement 40) sur la garde et affiche pour chien potentiellement dangereux est retiré.
- Le nombre de poule permis à l'article 52 est de 20 au lieu de 12.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

05-04-2021

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 257-2020 CONCERNANT LA GESTION DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL AINSI QUE LA DÉCLARATION DES CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne le responsable des travaux publics comme inspecteur pour l'application du règlement 257-2020 concernant la gestion des animaux sur le territoire municipal ainsi que la déclaration des chiens potentiellement dangereux.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

06-04-2021

DEPOT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION PROCHAINE DU REGLEMENT NO 271-2021 SUR LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE

M. Raymond Frève donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 271-2021 sur la fermeture de certains chemins durant la période hivernale.

Un projet de règlement est déposé.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

07-04-2021

OCTROI DE CONTRAT À EXCAVATION DESCHÊNES ET FILS INC POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE, LA RUE BOUCHARD ET LA RUE DES LOISIRS AU MONTANT DE 711 421.37\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a été publié sur SEAO et dans le journal *Le Placoteux* pour des travaux de remplacement de conduite d'égout pluvial sur la route de l'Église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs;

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Excavation Deschênes et Fils inc.* est la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par ce soumissionnaire est de 711 421.37\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant confirmé du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour Saint-Joseph-de-Kamouraska est de 686 548\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit investir un seuil minimal de 97 750\$ pour obtenir cette somme de la TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux version n° 1, relative à ces travaux de réfection du pluvial, soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 8 février 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 269-2021 relatif à ces travaux n'a pas encore été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat pour le remplacement de conduite d'égout pluvial sur la route de l'Église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs à *Excavation Deschênes et Fils inc.* au montant de 711 421.37\$ plus taxes conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt no 269-2021 par le Ministère des Affaires municipales.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

08-04-2021

OCTROI DE CONTRAT A *BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C.* POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE, LA RUE BOUCHARD ET LA RUE DES LOISIRS AU MONTANT DE 27 735\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT la réalisation prochaine de travaux de remplacement de conduite d'égout pluvial sur la route de l'Église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat a *Bouchard Service-conseil S.E.N.C.* pour la surveillance de chantier des travaux de remplacement de conduite d'égout pluvial sur la route de l'Église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs au montant de 27 735\$ plus taxes. Ce montant est basé sur un estimé et pourra être revu à la baisse ou à la hausse selon le nombre d'heures effectuées.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

09-04-2021

APPROBATION DU REMPLACEMENT CADASTRAL POUR L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'acquérir l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE l'église se trouve actuellement sur le même lot que le presbytère, le cimetière et la grange à dîmes ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement no 182 portant sur la constitution d'un site du patrimoine pour le noyau religieux de Saint-Joseph-de-Kamouraska, tout remplacement cadastral touchant ce site doit être soumis à l'avis du comité consultatif en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en urbanisme de Saint-Joseph-de-Kamouraska se sont réunis le 29 mars 2021 à 19h et que leur avis est favorable au remplacement cadastral proposé dans le plan projet WL-753 pour diviser le lot no 5 171 183 sur lequel se trouve l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet WL-753 produit par William Lévesque, arpenteur, est conforme à la réglementation en vigueur ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve le remplacement cadastral de l'actuel lot 5 171 183 pour en faire deux lots : un pour l'église et un pour le presbytère, le cimetière et la grange à dîmes, conformément au plan projet WL-753.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

10-04-2021

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM) pour un projet de réfection de la caserne incendie (résolution 17-05-2014) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'infrastructure Québec-municipalités (PIQM) n'existe plus et qu'il a été remplacé par le programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé entre la ministre et la municipalité relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme RECIM pour la construction d'une caserne de pompiers le 6 août 2019 (no de dossier 557701) et que cette construction est terminée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit refaire la résolution de demande d'aide financière pour l'affecter au bon programme de subvention ;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) pour le projet de construction de la caserne de pompiers de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

La municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

11-04-2021

AUTORISATION POUR HELENE TOUSIGNANT, ADJOINTE ADMINISTRATIVE, DE SIGNER LES CHEQUES EN L'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GENERALE

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Madame Hélène Tousignant, adjointe administrative, à signer les chèques émis par la municipalité, advenant l'absence de la directrice générale. Les chèques sont en tout temps également signés par la mairesse.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

12-04-2021

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX ET INSPECTEURS SUPPLÉANTS

ATTENDU QUE la municipalité de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** adhère à *l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* conclue avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Janie Roy-Mailloux, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

ATTENDU QUE Madame Roy-Mailloux est susceptible d'intervenir sur le territoire de l'ensemble des 14 municipalités qui adhèrent à ladite entente;

ATTENDU QU'en conséquence, il y a lieu que les municipalités confirment l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement agissant sur leur territoire et désigne également

les inspecteurs et inspectrices suppléants(es), dont l'inspectrice régionale nouvellement embauchée, Madame Janie Roy-Mailloux, au sein de l'équipe d'inspection régionale de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme Hélène Lévesque à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement et désigne également messieurs Donald Guy et Gilles Plourde, ainsi que Madame Janie Roy-Mailloux à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants;

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

13-04-2021

PROCLAMATION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021** ;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

14-04-2021

APPUI AU MOUVEMENT #MAPLACEAUTRAVAIL

CONSIDÉRANT la pénurie de places en garderies 0-5 ans qui sévit actuellement dans notre région;

CONSIDÉRANT l'importance pour les parents de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'avoir accès à des places en garderie pour leurs enfants;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie le mouvement #maplaceautravail et autorise Mme Nancy St-Pierre, mairesse, à signer une lettre à la Ministre et député de la circonscription de la Côte-du-Sud, Mme Marie-Ève Proulx afin de la sensibiliser à cette problématique.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

15-04-2021

AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PARTICIPER À LA GRANDE WEBDIFFUSION DE L'ADMQ ET AUX FORMATIONS SUIVANTES DE L'ADMQ : « ÉLECTIONS MUNICIPALES – ASTUCES POUR LES ÉLECTIONS SANS PÉPINS » ET « LE PL 67 ET LE MONDE MUNICIPAL : QUOI SAVOIR ET QUOI FAIRE » POUR UN TOTAL DE 699\$ PLUS TAXES

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à participer à la grande webdiffusion de l'ADMQ ayant lieu du 15 au 17 juin 2021 au montant de 399\$ plus taxes et aux formations « Élections municipales – astuces pour les élections sans pépins » de l'ADMQ au montant de 225\$ plus taxes et « le PL 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire » au montant de 75\$ plus taxes de l'ADMQ pour un total de 699\$ plus taxes.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

16-04-2021

AUTORISATION POUR LE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS DE SUIVRE LA FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE L'ASP CONSTRUCTION AU MONTANT DE 275\$ PLUS TAXES.

CONSIDÉRANT QUE la formation « Santé et sécurité sur les chantiers de constructions » est obligatoire pour l'obtention de la qualification pour opérer le système de traitement des eaux usées ;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le responsable des travaux publics à suivre la formation obligatoire en santé et sécurité sur les chantiers de construction de l'ASP Construction au montant de 275\$ plus taxes.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

17-04-2021

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK VOLET ACTIVITÉ LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500\$

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

- Demande la contribution financière du FDMK pour l'achat d'amplificateurs d'ondes internet et cellulaire qui remis à des bénévoles de la municipalité dans le cadre d'un tirage au sort qui aura lieu lors de la Semaine des bénévoles, entre le 18 et le 24 avril 2021 ;
- S'engage à investir dans cette activité ;
- S'engage à publiciser l'événement notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;
- S'engage à affecter le montant de 500\$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de tirage au sort qui aura lieu dans le cadre de la Semaine des bénévoles, entre le 18 et le 24 avril 2021.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

18-04-2021

COMMANDITE ET ADHÉSION

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- 75\$ pour le renouvellement de l'adhésion à l'URLS.
- 25\$ pour les P'tits Gobe-Lait, groupe d'entraide en allaitement.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

19-03-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h09.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

Signé

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale